



Crapauds communs dans un passage à petite faune.

ACCOMPAGNEMENT

Mobiliser les compétences associatives au service des réseaux écologiques

Dans les territoires, des structures associatives impliquées dans la gestion de la biodiversité ont développé des compétences d'accompagnement des collectivités territoriales. Parmi les sujets phares : l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de la Trame verte et bleue.

La Trame verte et bleue (TVB) est un outil de préservation de la biodiversité visant à mieux prendre en compte les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels, notamment à travers l'aménagement du territoire. Cette politique nationale se décline à l'échelle régionale, intercommunale et communale. Les collectivités territoriales ont donc un rôle important à jouer dans sa mise en œuvre *via* les outils de planification et les projets d'aménagement. Mais elles sont parfois démunies sur un sujet qui peut être perçu comme très technique et scientifique. Pour cette raison, elles peuvent faire le choix d'être accompagnées par des associations spécialisées dans la gestion

de la biodiversité qui émaillent les territoires : Cen, CPIE, LPO, etc. Si la principale vocation de ces structures n'est souvent pas l'appui aux collectivités, elles ont cependant peu à peu développé ce volet. Une chance à saisir pour la Trame verte et bleue.

DE L'ANIMATION TERRITORIALE À LA PLANIFICATION

Pour Thibaut Rodriguez, du Conservatoire d'espaces naturels (Cen) Languedoc-Roussillon, « c'est le travail de fond que nous menons depuis plusieurs années et notre connaissance du terrain qui nous permettent d'accompagner les collectivités. Nous avons pour objectif une action conservatoire cohérente et

intégrée à l'échelle du territoire, ce qui profite à la fonctionnalité écologique des différents espaces et donc à la Trame verte et bleue ». La Métropole de Montpellier vient d'ailleurs de faire appel au Cen pour être appuyée dans l'élaboration de sa stratégie biodiversité. « Une de nos missions sera de donner à la TVB identifiée dans le schéma de cohérence territoriale (Scot) un caractère opérationnel, après confrontation avec la réalité du terrain. Nous chercherons également à articuler notre stratégie d'action foncière avec celle de la métropole pour identifier, notamment, des sites à restaurer dans une logique de reconquête de la fonctionnalité écologique du territoire » précise Fabien Lépine du Cen.

Dans les Hauts-de-France, le Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) Val-d'Authie a porté une démarche d'animation territoriale sur le Pays du Ternois, un territoire de 104 communes, pour accompagner l'élaboration de sa TVB. La mobilisation des acteurs et les études menées ont contribué à l'élaboration du diagnostic du Scot. La démarche a abouti à l'élaboration d'un plan d'action opérationnel dont la mise en œuvre relève de la responsabilité des différents maîtres d'ouvrage, parmi lesquels les collectivités territoriales. « Aujourd'hui, nous sommes régulièrement sollicités par les acteurs du territoire, l'agence d'urbanisme ainsi que les élus et techniciens des communes, pour des conseils sur la gestion et la restauration des espaces naturels et sur la manière dont les documents d'urbanisme locaux pourraient prendre en compte la TVB » précise Mélanie Beauchamp du CPIE. Les Cen d'Auvergne-Rhône-Alpes ont, quant à eux, inscrit dans leur plan d'action quinquennal des missions d'animation pour la mise en œuvre de projets intégrant la TVB. À l'échelle territoriale, le Cen Rhône-Alpes apporte, par exemple, un appui scientifique et technique à Saint-Etienne métropole dans le cadre de son contrat vert et bleu, en accompagnant le porteur du contrat et différents maîtres d'ouvrage. « À l'échelle régionale, les six Cen co-animent, auprès de la région et de l'État, le réseau des animateurs de contrats verts et bleus pour répondre à leurs besoins de mutualisation » indique Ludovic Bouquier du Cen Rhône-Alpes.



Pontes de grenouilles agiles.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE SUR LE TERRAIN

Le réseau des adhérents et bénévoles des associations peut représenter une force vive considérable en se mobilisant sur certaines actions ou en contribuant à la collecte de données indispensables pour agir. En Isère, pour hiérarchiser les interventions sur les 600 points de conflits (zones d'écrasement des animaux) identifiés, les données fournies par les acteurs de terrain ont joué un rôle clé. Ainsi, la LPO Isère, dans le cadre de sa convention avec le département de l'Isère, a mené au Cheylas la campagne de sauvetage des amphibiens durant six années. Cela consistait à recueillir les amphibiens dans des seaux pour les faire traverser sans risque une route départementale, permettant ainsi de connaître les lieux de traversées à équiper. « L'association a confirmé la présence de la Rainette verte, espèce arboricole capable de grimper sur n'importe quel substrat vertical, ce qui a nécessité de réaliser un passage sur mesure » précise

Anne-Sophie Croyal, chargée d'opérations au département. Ce partenariat entre le département, la LPO et des associations locales a permis d'obtenir des données suffisantes pour l'aménagement de sept passages, qui ont prouvé leur efficacité. Ces structures disposent d'une réelle expertise. Dans le Loir-et-Cher, « le Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement (CDPNE), notamment gestionnaire de réserves naturelles, a mobilisé ses compétences auprès de la commune de Valencisse et a proposé des solutions techniques pour la réalisation des deux passages à petite faune construits en 2018 », signale Gabriel Michelin, du CDPNE. Autant d'expériences qui montrent que les associations méritent d'être mieux connues et valorisées. • **Fabien Paquier**, chargé de mission Trame verte et bleue, Agence française pour la biodiversité, fabien.paquier@afbiodiversite.fr

i ALLER PLUS LOIN

Sur le site : trameverteetbleue.fr

REPÈRE

Les aires protégées : au cœur des réseaux écologiques et de compétences

Les aires protégées sont les plus riches en biodiversité et structurent les réseaux écologiques par leur fonction de « réservoir de biodiversité » (cf. organisation et évolution sur <https://inpn.mnhn.fr/programme/espaces-protoges/scap>). L'objectif qualitatif de la stratégie nationale des aires protégées est que le réseau soit cohérent, connecté, fonctionnel et représentatif du patrimoine naturel. De ce fait, les compétences des équipes de gestionnaires développées depuis des décennies par les différentes familles d'aires protégées constituent un réseau précieux d'expertise pour les territoires. Les réseaux locaux d'aires protégées se développent aussi. Sur la base d'une cohérence géographique (ex : Ipamac dans le Massif central, avec neuf parcs naturels régionaux et un parc national), administrative (ex : réseau régional des espaces naturels de la région PACA-le RREN) ou encore thématique-géographique (ex : le pôle relais Marais atlantiques, Manche-mer du Nord). Ces réseaux locaux visent à mutualiser les moyens, leurs données et partager leur savoir-faire pour une meilleure gestion des milieux naturels des territoires. Dans ce contexte, la création, récente, des Agences régionales de la biodiversité (ARB) est une opportunité. Les collectivités territoriales sont directement parties prenantes de la gestion des aires protégées ; elles sont gestionnaires, propriétaires, financeurs, membres, bénéficiaires... Ainsi les collectivités territoriales et leurs différentes facettes d'intervention dans le cadre de la Trame verte et bleue, en lien avec les réseaux nationaux et locaux d'aires protégées, sont au cœur de la construction du futur plan d'action 2020-2030 pour les aires protégées. **Caroline Delelis Goulart de Andrade**, chargée de mission Évaluation et mise en réseau des aires protégées - Agence française pour la biodiversité caroline.delelis@afbiodiversite.fr